

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 octobre 2017

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 02 octobre 2017 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 26 septembre 2017.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Cédric VERNIER, Alain ROBERT, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Excusés : Yannick SIRJEAN

Procurations : néant

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Cédric VERNIER.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 22/05/2017,
2. Assiette bois 2017-2018,
3. Convention YOGA,
4. Achat terrains,
5. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

- Demande de subvention Grande Fontaine.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 22 mai 2017 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 22 mai 2017. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Assiette bois 2017-2018 :

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil les données d'exploitation des parcelles de forêt communale.

Exploitation 2017 :

Suite à la dernière campagne d'exploitation de l'année, il reste une partie du programme à réaliser :

- reliquat de coupe griffée dans la parcelle 32 : 160 stères minimum,
- la parcelle 28 comporte également un reliquat de 70 stères, un surcoût d'abattage (câblage indispensable) est d'ailleurs à prévoir pour cette exploitation du fait de la proximité avec les parcelles privées voisines,

Solde état d'assiette 2017 :

Suite à la délibération du conseil municipal sur l'état d'assiette 2017, il avait été retenu l'exploitation des parcelles 33 et 05. Le martelage a été réalisé, et l'estimation des volumes représente :

- **Parcelle 33 :**
 - 142 m³ de grumes de hêtre,

282 m³ de bois de chauffage soit 423 stères (y compris les branchages des grumes pour 285 stères).

- **Parcelle 05 :**

24 m³ de grumes de hêtre,

125 stères de bois de chauffage.

Etat d'assiette 2018 :

Les coupes prévues sont des coupes de bois résineux : parcelles 3, 4, 17 et 21. Elles représentent un volume à exploiter estimé à 348 m³. Ces coupes sont prévues à l'aménagement, elles n'accusent donc pas de retard sur le programme 2008-2027.

Les coupes en retard, initialement prévues en 2017, sont les suivantes : parcelles 02, 06, 07 et 08, soit 551 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solder l'exploitation des parcelles 32 et 28, soit 230 stères destinés à l'affouage (parcelle 32) et au façonnage de stères par la commune (parcelle 28),
- d'exploiter la parcelle 33 à l'exclusion des griffés (soit extraction des grumes et exploitation des branchages),
- d'accepter l'état d'assiette 2018 comportant l'exploitation des parcelles de résineux 03, 04, 17 et 21,
- de reporter l'exploitation des parcelles 05, 02, 06, 07 et 08,
- de prévoir la coupe concomitante de la parcelle de résineux contigüe au cimetière.

3. Achat de terrains :

Suite à la décision de Monsieur Dessey de mettre en vente des parcelles lui appartenant, et après consultation du garde ONF en vue d'une estimation précise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une proposition d'achat pour la parcelle cadastrée ZH 135 d'une contenance de 54 ares 48, pour un montant maxi de 3 000,00 €.

4. Demande de subvention Grande Fontaine :

La Grande Fontaine nécessite une réfection complète : des murets, couvertines, joints, dallages du sol, accès, installations hydraulique et rénovation des bacs en fonte et installations de planches à laver, suite à la réalisation de devis appropriés, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter ce projet de rénovation de la Grande Fontaine à l'identique des aménagements historiques,
- de solliciter auprès de l'Etat, la Région et le Département pour une aide financière afin de réaliser ce programme de travaux pour un montant de 22 000.00 € H.T.

Dans le cas où les subventions obtenues étaient inférieurs aux montants sollicités, alors la commune de Trémoins prendrait à sa charge la différence en ayant recours à l'autofinancement.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire ou à son représentant pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

5. Convention Yoga :

L'activité yoga qui a lieu tous les mardis à La Récré de 9h30 et 11h00 est organisée par Elisabeth ZIMMERMANN, auto-entrepreneur dûment référencée. Comme il avait été envisagé dernièrement, une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune et l'organisatrice de cette activité. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet de convention, et précise que le tarif pour la saison 2017/2018 a été finalement négocié à 250,00 €, payable à la signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le projet de convention et le tarif 2017,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention et de faire procéder à la mise en recouvrement du loyer afférant.

6. Questions diverses :

- Date du prochain conseil : **lundi 06/11/2017 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.